Réf. Farde e-Assemblées : 2744001

N° OJ : **15**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles – École supérieure des Arts et l'asbl Artist's Club Coffre Fort.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que durant les périodes suivantes : du 23/11/2026 au 27/11/2026 et du 5/04/2027 au 9/04/2027 (horaire : 9h-18h) les étudiant·e·s des 2 masters CARE et MULTI profiteront de cours en dehors des murs de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles – Ecole supérieure des Arts dans tous les locaux de l'asbl l'ACCF sise 63, rue du Houblon à 1000 Bruxelles;

Considérant que cette collaboration avec Artists Club Coffre Fort s'inscrit dans la continuité de celles mises en place dans différents champs de la création contemporaine (cette année pour MULTI: J.A.P., Passa Porta, La Maison Poème, La Bellone) et des rencontres programmées par l'équipe pédagogique;

Considérant que les modalités de cette collaboration sont indiquées dans la convention annexée au présent arrêté;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles – Ecole supérieure des Arts et l'ASBL Artist's Club Coffre Fort est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)